

3 A

Société à responsabilité limitée
Au capital de 845 450 euros
Siège social : 69 Avenue Collet
44380 PORNICHET
401 244 223 RCS ST NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt trois décembre,
A 10 Heures,

Les associés de la Société 3 A, société à responsabilité limitée au capital de 845 450 euros, divisé en 33 818 parts de 25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **La société HOLDING TRIMARIE,**
représentée par sa gérante, Madame Anne LEMARCHAND,
titulaire de 25 844 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Anne LEMARCHAND,**
titulaire d'UNE part sociale en pleine propriété et de 3 986 parts sociales en nue-propriété,
- **Monsieur Antoine LEMARCHAND,**
titulaire d'UNE part sociale en pleine propriété et de 3 986 parts sociales en nue-propriété,
- **Monsieur Camille-Pierre LEMARCHAND,**
titulaire de 6 317 parts sociales en usufruit,
- **Madame Françoise LEMARCHAND,**
titulaire de 1 655 parts sociales en usufruit,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame Anne LEMARCHAND**, co-gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2025 et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,



- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, à compter de ce jour, de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre, et de réduire de trois mois l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2025, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de neuf mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 – DUREE - EXERCICE SOCIAL

« La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Antoine LEMARCHAND

Madame Anne LEMARCHAND

Monsieur Camille-Pierre LEMARCHAND

Madame Françoise LEMARCHAND

La société HOLDING TRIMARIE

*Représentée par sa gérante
Madame Anne LEMARCHAND*